

Nous prenons soin de vous, merci de prendre soin de nous.

Aucune violence physique
ou verbale ne peut être
tolérée à l'encontre
du personnel du service.



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Toute violence physique, verbale ou menace est passible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende.